

Deux ÉCOLES OUVERTES

Un service d'accueil fonctionne dans les écoles publiques de la ville pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

► Du 16 au 25 mars, toutes les écoles publiques étaient ouvertes pour accueillir les enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire, notamment le personnel hospitalier. Depuis le 26 mars, à la demande de l'Éducation nationale, une nouvelle organisation est à l'œuvre avec deux écoles ouvertes de 7h30 à 18h15, accueil périscolaire y compris. Objectif : « Regrouper les enfants concer-

nés par secteur géographique, tout en évitant une trop grande concentration de personnes », explique Yannick Faveur, directeur des Sports, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de La Flèche.

L'école André-Fertré reçoit désormais les enfants des écoles Descartes, Pape-Carpantier, Pasteur et André-Fertré ; tandis que ceux des écoles Jules-Ferry, Lazare-de-Baïf et Léo-Delibes

Entre cinq et dix enfants sont accueillis chaque jour.

sont dirigés sur Léo-Delibes. « Une répartition décidée en fonction des familles concernées, majoritairement de ces deux établissements scolaires », ajoute le directeur.

Week-end compris

Entre cinq et dix enfants sont accueillis par jour au total. Ils sont encadrés par des enseignants sur le temps scolaire et par du personnel municipal périscolaire avant et après la classe, ainsi que pendant la pause méridienne. Le week-end, les enseignants sont présents sur la base du volontariat. « Si ce n'est pas le cas, la journée est organisée par le personnel municipal sur le principe de l'accueil de loisirs, avec des jeux et des activités, dans le respect des mesures barrière », ajoute Yannick Faveur.

Dans cette période complexe, l'organisation peut cependant évoluer chaque jour ou presque pour s'adapter aux décisions gouvernementales comme au nombre d'enfants accueillis.

Pour s'inscrire

Une inscription administrative préalable est obligatoire. Une fiche est disponible auprès de l'agent périscolaire de chaque école et sur le site internet de la Ville : www.ville-lafleche.fr (onglet actualités). Elle doit être déposée à l'agent périscolaire de l'école où l'enfant sera accueilli ou envoyée par mail à education@ville-lafleche.fr avant le premier jour de fréquentation. Les réservations pour le ou les jours de présence se font au 02 43 45 59 85 ou par mail à education@ville-lafleche.fr au plus tard la veille à 14h. Renseignements au 02 43 48 53 71, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.